



**OPERATION**  
**Extension de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs**

**REGLEMENT de la CONSULTATION**

- R.C. -

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE OUVERT**

**« La présente consultation fait suite à la résiliation pour faute du précédent titulaire du marché portant sur les mêmes prestations » Relance des lots n°3,4,et 5**

**Objet : Marché de travaux :**

- **LOT n°03 – charpente bois – ossature – bardage – zinguerie**
- **LOT n°04 – étanchéité**
- **LOT n°05 – menuiseries extérieures**

**Remise des offres fixée au **15/07/2025** à **16 :00****

Les pièces techniques sont disponibles dans le lien suivant :  
<https://oppic.doubletrade.net/ipc/librairies/Default.aspx?CodeLibrairie=628324>

## **SOMMAIRE**

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION</b>                                            | <b>3</b>  |
| <b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>                                       | <b>4</b>  |
| 2.1 - MODE DE LA CONSULTATION                                                          | 4         |
| 2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS                                             | 4         |
| 2.3 - COMPLEMENTS AU C.C.T.P.                                                          | 5         |
| 2.4 - VARIANTES                                                                        | 5         |
| 2.5 - DELAIS D'EXECUTION                                                               | 5         |
| 2.6 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION                                | 5         |
| 2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES                                                     | 5         |
| 2.8 CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (LOT 03)                              | 5         |
| <b>ARTICLE 3 - COMPOSITION DU D.C.E ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> | <b>6</b>  |
| 3.1 – COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES     | 6         |
| 3.2 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES:                                     | 8         |
| <b>ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>                             | <b>11</b> |
| 4.1 CRITÈRES DE JUGEMENT                                                               | 11        |
| 4.2 - UNITE MONETAIRE ET MODALITES DE REGLEMENT                                        | 15        |
| 4.3 NEGOCIATIONS                                                                       | 15        |
| <b>ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>      | <b>16</b> |
| <b>ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>                                      | <b>17</b> |
| 6.1 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE                                  | 17        |
| 6.2 VISITE DES LIEUX                                                                   | 17        |

## REGLEMENT de la CONSULTATION

### PREAMBULE

Pour cette consultation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur offre **sous la forme dématérialisée** (et non plus par voie papier) uniquement sur le profil acheteur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde présentée sur support physique électronique (CD-Rom ou clé USB ou support papier) peut être envoyée **dans les mêmes délais** par voie postale ou remise contre récépissé en main propre.

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation PLACE.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation de l'OPPIC, en « dernière minute ». Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation fait suite à la résiliation pour faute d'un précédent titulaire du marché portant sur les mêmes prestations. Cette résiliation est intervenue en raison du non-respect par le titulaire de ses obligations contractuelles.

Afin d'éviter tout renouvellement de ces difficultés, les exigences contractuelles, techniques et de suivi ont été renforcées.

La consultation porte sur trois lots travaux du projet d'extension de l'Ecole des Arts Décoratifs de Paris :

- LOT n°03 – charpente bois – ossature – bardage – zinguerie
- LOT n°04 – étanchéité
- LOT n°05 – menuiseries extérieures

Le projet prévoit la création d'une nouvelle extension d'environ 846 mètres carrés SDP en bois et paille dans la cour de l'école en réalisant du réemploi.

Une note de présentation de l'opération est jointe en annexe 1 du règlement de consultation.

**Une note explicative à destination des candidats concernant la relance des trois lots est jointe en annexe 2 du règlement de la consultation.**

Les prestations objet de l'opération sont traitées en lots séparés détaillés à l'article 2.2.2 du présent règlement de la consultation.

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R. 2142-24 alinéa 2.

Les candidats peuvent candidater à un ou plusieurs lots.

Ils ne sont autorisés à présenter qu'une seule candidature et offre par lot/ pour le présent marché soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement, sous peine de rejet de leur candidature.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - MODE DE LA CONSULTATION**

**La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.**

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

Les marchés de travaux des lots n°3, 4 et 5 ont été résiliés pour faute du précédent titulaire par le pouvoir adjudicateur. Cette relance de procédure vise la réattribution de ces lots afin de permettre la poursuite et l'achèvement des prestations/travaux.

### **2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS**

#### **2.2.1 - Décomposition en tranches**

Le présent marché ne comporte pas de tranches.

#### **2.2.2 - Décomposition en lots**

L'opération est décomposée comme suit :

- Lots déjà attribués via la consultation publiée sur le BOAMP AAPC n° 24-15906 du 08 février 2024:
  - o LOT n°01 – déconstruction
  - o LOT n°02 – installations de chantier – fondations spéciales – gros œuvre
  - o LOT n°06 – serrurerie
  - o LOT n°07 – menuiseries intérieures – plâtrerie – peinture – revêtement de sols
  - o LOT n°08 – CVCPLB
  - o LOT n°09 – électricité courants forts courants faibles
  - o LOT n°10 – monte-charge
  - o LOT n°11 – paysage
- **Lot à réattribuer dans le cadre de la présente consultation :**
  - o **LOT n°03 – charpente bois – ossature – bardage – zinguerie**
  - o **LOT n°04 – étanchéité**
  - o **LOT n°05 – menuiseries extérieures**

#### **2.2.3 – Forme et contenu du prix**

Pour les lots 03 et 04 :

Ces lots sont à prix mixte : une part à prix forfaitaire et une part à prix unitaire.

Les prestations à prix unitaires sont conclues sans montant minimum et avec un montant maximum en euros HT, pour l'ensemble des prestations à prix unitaires, indiqué dans l'acte d'engagement pour la période contractuelle.

Le bordereau de prix unitaire figure dans les pièces jointes au présent marché.

Pour le lot 05 :

Ce lot est à prix forfaitaire.

### **2.3 - COMPLEMENTS AU C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

### **2.4 - VARIANTES**

#### **Variantes libres à l'initiative du candidat :**

Les variantes libres ne sont pas autorisées pour ce présent marché.

#### **Variantes imposées par le représentant du pouvoir adjudicateur – uniquement pour le lot 3 :**

Variante imposée n°7 : PSE 7 Bardage bois.

Le choix éventuel sur les variantes imposées et retenues s'effectuera au moment de l'analyse des offres. Celles-ci seront intégrées au marché avant sa notification.

Les modalités de jugement des offres pour la variante sont explicitées à l'article 4.1.2.

### **2.5 - DELAIS D'EXECUTION**

Les stipulations relatives aux délais d'exécution sont fixées dans l'acte d'engagement, et ne peuvent en aucun cas être changées.

### **2.6 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard **6** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à l'article 1 de l'acte d'engagement.

### **2.8 CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (LOT 03)**

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable au lot n° 03 du présent marché.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par

**Ensemble Paris Emploi Compétences**

209 rue La Fayette  
75010 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

### **ARTICLE 3 - COMPOSITION DU D.C.E ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

#### **3.1 – COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

*Le DCE se compose des pièces suivantes :*

- Le présent **règlement de consultation (RC)** et ses annexes :
  - Annexe 1 : Note de présentation de l'opération
  - Annexe 2 : Note explicative à destination des candidats
- **Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes**
  - Annexe 1      Demande d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du ou des contrat(s) de sous-traitance
  - Annexe 2      Bordereau des pièces du marché
  - Annexe 3      - *Exclusivement pour les lots 02 et 03* -  
Annexe relative aux clauses sociales
- **Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et ses annexes**
  - Annexe 1      Calendrier prévisionnel des études et des travaux
  - Annexe 2      Notice d'organisation de chantier
  - Annexe 3      Plan d'installation de chantier
  - Annexe 4      Convention de gestion des dépenses communes
  - Annexe 5      PGCSPPS
  - Annexe 6      RICT
  - Annexe 7      Convention d'interchange (service Ediflex)
  - Annexe 8      Organisation de la cellule de synthèse
  - Annexe 9      Note de présentation de l'opération et note explicative à destination des candidats
- **Notice de sécurité incendie**
- **Notice d'accessibilité Handicapé**
- **Arrêté, attendus du permis de construire et pièces constituant la demande du permis de construire**
- **Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) et ses annexes**
  - Annexe 1      Etudes géotechniques préalables
  - Annexe 2      Diagnostics phytosanitaire et expertise chiroptère
  - Annexe 3      Diagnostics amiante et plomb avant travaux

|           |                                                            |
|-----------|------------------------------------------------------------|
| Annexe 4  | Diagnostic pollution des sols                              |
| Annexe 5  | Réemploi – Diagnostic ressource                            |
| Annexe 6  | CCF SSO                                                    |
| Annexes 7 | Notice thermique RT2012, RSET, plan de repérage des parois |
| Annexes 8 | Etudes STD                                                 |
| Annexe 9  | Notice acoustique                                          |
| Annexe 10 | Notice environnementale                                    |
| Annexe 11 | Etude autonomie éclairage                                  |
| Annexe 12 | Tableau des surfaces                                       |
| Annexe 13 | CCFN Charte chantier                                       |
| Annexe 14 | Note eau recup EP                                          |
| Annexe 15 | Analyse Cycle de vie                                       |
| Annexe 16 | Note matériaux entretien                                   |
| Annexe 17 | Calcul biosourcé                                           |
| Annexe 18 | Plans et coupe géomètre des existants                      |
| Annexe 19 | DOE existant                                               |

- **Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

Annexe 1 Dossier Réemploi

Annexe 2 Note intégration préconisations environnementales

Annexe 3 CCTP des autres lots

CCTP Lot 01 – DECONSTRUCTION

CCTP Lot 02 – INSTALLATIONS DE CHANTIER – FONDATIONS SPECIALES – GROES OEUVRE

CCTP Lot 03 – CHARPENTE BOIS – OSSATURE – BARDAGE - ZINGUERIE

CCTP Lot 04 – ETANCHEITE

CCTP Lot 05 – MENUISERIES EXTERIEURES

CCTP Lot 06 – SERRURERIE

CCTP Lot 07 – MENUISERIE INTERIEURES – PLATRERIE PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL

CCTP Lot 08 – CFO CFA

CCTP Lot 09 – CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION PLOMBERIE

CCTP Lot 10 – MONTE CHARGE

CCTP Lot 11 - PAYSAGE

- **Les pièces graphiques architecte**
- **Les pièces synthèse**
- **Les pièces graphiques techniques**
- **Les décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) pour l'ensemble des lots**
- **Les bordereaux de prix unitaires pour les lots 03, 04,**
- **Les DQE pour les parties à prix unitaires servant uniquement à l'analyse des offres pour les lots 03, 04 (pièces non contractuelles)**

*Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plate-forme de dématérialisation de l'OPPIC :*

<https://www.marches-publics.gouv.fr> Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plate-forme. Une assistance en ligne y est accessible.

**Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plate-forme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au dossier.**

### 3.2 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES:

Les candidats ont à produire un dossier comprenant une candidature et une offre. Les candidats devront remettre la DPGF au format pdf et excel. - Elles seront entièrement rédigées en langue française.

#### 3.2.1 Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Certificat de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat :

Les certifications Qualibat requises, ou moyens de preuves équivalents (références pertinentes sur chantiers équivalents de moins de trois ans notamment), sont les suivantes :

| N° du lot | Désignations                                    | Qualifications et/ou références                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3         | Charpente bois - ossature - bardage - zinguerie | Qualibat 2351 Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois<br><br>Qualibat 2381 Fourniture et pose de bâtiments en panneaux bois massifs (technicité courante)<br><br>Qualibat 3152 Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée)<br><br>Formation Pro paille |
| 4         | Etanchéité                                      | Qualibat 3211 Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante)<br><br>Qualibat 3221 Etanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (technicité courante)<br><br>Qualibat 3292 Toiture terrasses spécialisées végétalisées (technicité confirmée)     |
| 5         | Menuiseries extérieures                         | Qualibat 3551 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité courante)                                                                                                                                                                                |

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents mentionnés au 3.2.1).

Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>  
Le DUME doit être rédigé en français.

### Avertissement

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit à l'acheteur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande de l'acheteur :

- une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ;
- afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

### 3.2.2 Projet de marché

- **Un acte d'engagement (A.E.) et ses annexes** - cadre ci-joint à compléter.

Seul l'attributaire du marché devra signer son acte d'engagement.

Pour les sous-traitants désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5 du C.C.A.P., ils doivent le préciser à l'article 6 de l'acte d'engagement.

Pour les lots 03 et 04 :

- **La décomposition du prix global et forfaitaire en euros *suivant*** le cadre imposé,
- **Le bordereau de prix unitaires euros *suivant*** le cadre imposé,

Pour le lot 05 :

- **La décomposition du prix global et forfaitaire en euros *suivant*** le cadre imposé,

Les candidats devront effectuer toutes les vérifications et apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires à ce cadre. Le ou les prix proposés devront comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des prestations.

**- un mémoire méthodologique et technique comprenant les éléments suivants :**

Partie 1 : Compréhension du site, du projet et de ses contraintes

Cette partie devra contenir au minima :

- L'analyse du contexte urbain et des contraintes d'installation de chantier et d'accès
- L'analyse du projet permettant d'apprécier que l'offre se fonde sur une étude approfondie et qu'elle est en parfaite adéquation avec les données spécifiques du projet, notamment :
  - Des modes opératoires et des procédés de construction
  - De la bonne compréhension du projet et des détails architecturaux
  - Du respect de la qualité d'exécution des ouvrages
  - De la parfaite prise en compte des caractéristiques d'un projet en interface Construction béton / Construction bois
  - De la parfaite prise en compte des caractéristiques d'un projet comportant une part importante de matériaux biosourcés
  - De la parfaite prise en compte des caractéristiques d'un projet comportant une part importante de matériaux de réemploi in-situ après dépose et approvisionnement ex-situ pour les lots 3 et 4 seulement
- Une note permettant d'apprécier que l'offre se fonde sur une étude approfondie et intègre l'ensemble des contraintes environnementales du projet.  
Cette note devra démontrer que le candidat a parfaitement appréhendé et maîtrisé les problématiques suivantes :
  - o Maîtrise du processus de calcul de l'impact carbone des matériaux d'un projet visant le niveau C1 du référentiel E+C-
  - o Maîtrise de l'étanchéité à l'air du bâtiment (méthodologie du respect de la valeur cible, détails EXE, matériaux et mise en oeuvre).

Partie 2 : Organisation, moyens et planning

Cette partie devra contenir au minima :

- Une note permettant d'apprécier qu'à travers les qualifications, les moyens humains et matériels, l'organisation de l'entreprise prévue spécifiquement pour le chantier est adaptée à la nature de l'ouvrage.
- Le candidat devra notamment détailler la coordination interentreprise, la synthèse technique, l'organisation de l'encadrement du personnel (contrôle des travaux, présence au rendez-vous de chantier, etc...) ainsi que le nombre de personnes affectées à l'opération.
- Une note et un planning avec détails permettant d'apprécier que les délais d'études, d'approvisionnement et d'exécution envisagés pour ce chantier permettront de respecter les dates jalons présentées au dossier

Partie 3 : Performance environnementale et maîtrise des impacts

Cette partie devra contenir au minima :

- Une note présentant les principales dispositions prévues pour la mise en oeuvre et le contrôle des mesures à appliquer pour le respect de l'environnement conformément aux

objectifs de la charte environnementale du chantier (limitation, suivi et gestion des déchets, pollution induite par le chantier, etc...). Propositions de valorisation ou de sites de recyclage pour la gestion des déchets de chantier : Etablissement d'un SOSED qui abordera à minima : Centres de stockage ou centres de regroupement ou unités derecyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer ; Méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents types de déchets ; Moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en oeuvre pendant les travaux.

**La remise de ce mémoire est obligatoire. L'offre sera déclarée irrégulière en cas d'absence de remise du mémoire.**

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article 4.1.2 du présent Règlement de la Consultation.**

#### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

##### **4.1 CRITÈRES DE JUGEMENT**

###### **4.1.1- Critère de jugement des candidatures**

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats déclarés recevables sera établie en tenant compte de la pertinence des références ainsi que des garanties professionnelles et financières présentées.

###### **Régularisation des candidatures :**

En cas de pièces de la candidature absentes ou incomplètes, la personne publique pourra demander aux candidats concernés de régulariser leurs dossiers de candidatures, en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Cette régularisation des candidatures sera effectuée dans un délai approprié fixé par la personne publique.

Or, si à l'issue du délai imparti pour régulariser leurs dossiers de candidature, les opérateurs économiques n'ont toujours pas produit les documents demandés, ou si la personne publique décide de ne pas demander la régularisation des candidatures, celles-ci seront déclarées irrecevables et éliminées.

###### **4.1.2 – Critères de jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Les points étant répartis de la façon suivante :

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 – Le prix noté sur 100 points (coefficient de pondération de 40%)</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|

###### **Pour le lot 03 :**

###### **a) – prix forfaitaire noté sur 85 points**

L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Offre entreprise moins-disante} \times 85}{\text{Offre entreprise notée}}$$

b) – prix unitaire noté sur 15 points

L'offre financière conforme est établie sur la base du DQE. Le montant de DQE le plus bas se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante

$$\text{Note} = \frac{\text{Offre entreprise moins-disante} \times 15}{\text{Offre entreprise notée}}$$

**Pour le lot 04 :**

a) – prix forfaitaire noté sur 95 points

L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Offre entreprise moins-disante} \times 95}{\text{Offre entreprise notée}}$$

b) – prix unitaire noté sur 5 points

L'offre financière conforme est établie sur la base du DQE. Le montant de DQE le plus bas se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante

$$\text{Note} = \frac{\text{Offre entreprise moins-disante} \times 5}{\text{Offre entreprise notée}}$$

**Pour lot 05 :**

a) – prix global noté sur 100 points

L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Offre entreprise moins-disante} \times 100}{\text{Offre entreprise notée}}$$

|                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2- La valeur technique notée sur 100 points - selon mémoire technique du candidat décomposée en sous-critères (coefficient de pondération de 60%)</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Uniquement pour les lots 3 et 4**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b><u>Sous-critère n°1 : Partie 1 : Compréhension du site, du projet et de ses contraintes</u></b><br>Cette partie devra contenir au minima : <ul style="list-style-type: none"><li>○ L'analyse du contexte urbain et des contrainte d'installation de chantier et d'accès</li><li>○ L'analyse du projet permettant d'apprécier que l'offre se fonde sur une étude approfondie et qu'elle est en parfaite adéquation avec les données spécifiques du projet, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des modes opératoires et des procédés de construction</li><li>▪ De la bonne compréhension du projet et des détails architecturaux</li><li>▪ Du respect de la qualité d'exécution des ouvrages</li><li>▪ De la parfaite prise en compte des caractéristiques d'un projet en interface Construction béton / Construction bois</li><li>▪ De la parfaite prise en compte des caractéristiques d'un projet comportant une part importante de matériaux biosourcés</li><li>▪ De la parfaite prise en compte des caractéristiques d'un projet</li></ul></li></ul> | <b><u>Sur 50</u></b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <p>comportant une part importante de matériaux de réemploi in-situ après dépose et approvisionnement ex-situ pour les lots 3 et 4 seulement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une note permettant d’apprécier que l’offre se fonde sur une étude approfondie et intègre l’ensemble des contraintes environnementales du projet.</li> </ul> <p>Cette note devra démontrer que le candidat a parfaitement appréhendé et maîtrisé les problématiques suivantes : o Maîtrise du processus de calcul de l’impact carbone des matériaux d’un projet visant le niveau C1 du référentiel E+C- o Maîtrise de l’étanchéité à l’air du bâtiment (méthodologie du respect de la valeur cible, détails EXE, matériaux et mise en oeuvre).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |
| <p><b><u>Sous-critère n°2 : Partie 2 : Organisation, moyens et planning</u></b></p> <p>Cette partie devra contenir au minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une note permettant d’apprécier qu’à travers les qualifications, les moyens humains et matériels, l’organisation de l’entreprise prévue spécifiquement pour le chantier est adaptée à la nature de l’ouvrage.</li> <li>○ Le candidat devra notamment détailler la coordination interentreprise, la synthèse technique, l’organisation de l’encadrement du personnel (contrôle des travaux, présence au rendez-vous de chantier, etc...) ainsi que le nombre de personnes affectées à l’opération.</li> <li>○ Une note et un planning avec détails permettant d’apprécier que les délais d’études, d’approvisionnement et d’exécution envisagés pour ce chantier permettront de respecter les dates jalons présentées au dossier</li> </ul>                                                                                                  | <b><u>Sur 45</u></b> |
| <p><b><u>Sous-critère n°3 Partie 3 : Performance environnementale et maîtrise des impacts</u></b></p> <p>Cette partie devra contenir au minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une note présentant les principales dispositions prévues pour la mise en oeuvre et le contrôle des mesures à appliquer pour le respect de l’environnement conformément aux objectifs de la charte environnementale du chantier (limitation, suivi et gestion des déchets, pollution induite par le chantier, etc...). Propositions de valorisation ou de sites de recyclage pour la gestion des déchets de chantier : Etablissement d’un SOSED qui abordera à minima : Centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer ; Méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents types de déchets ; Moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en oeuvre pendant les travaux.</li> </ul> | <b><u>Sur 5</u></b>  |

#### **Pour le lot 5**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <p><b><u>Sous-critère n°1 : Partie 1 : Compréhension du site, du projet et de ses contraintes</u></b></p> <p>Cette partie devra contenir au minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L’analyse du contexte urbain et des contrainte d’installation de chantier et d’accès</li> <li>○ L’analyse du projet permettant d’apprécier que l’offre se fonde sur une étude approfondie et qu’elle est en parfaite adéquation avec les données spécifiques du projet, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des modes opératoires et des procédés de construction</li> <li>▪ De la bonne compréhension du projet et des détails architecturaux</li> <li>▪ Du respect de la qualité d’exécution des ouvrages</li> <li>▪ De la parfaite prise en compte des caractéristiques d’un projet en interface Construction béton / Construction bois</li> <li>▪ De la parfaite prise en compte des caractéristiques d’un projet comportant une part importante de matériaux biosourcés</li> </ul> </li> <li>○ Une note permettant d’apprécier que l’offre se fonde sur une étude approfondie et intègre l’ensemble des contraintes environnementales du projet.</li> </ul> <p>Cette note devra démontrer que le candidat a parfaitement appréhendé et maîtrisé les problématiques suivantes : o Maîtrise du processus de calcul de</p> | <b><u>Sur 50</u></b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| l'impact carbone des matériaux d'un projet visant le niveau C1 du référentiel E+C- o Maîtrise de l'étanchéité à l'air du bâtiment (méthodologie du respect de la valeur cible, détails EXE, matériaux et mise en oeuvre).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                      |
| <b><u>Sous-critère n°2 : Partie 2 : Organisation, moyens et planning</u></b><br>Cette partie devra contenir au minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une note permettant d'apprécier qu'à travers les qualifications, les moyens humains et matériels, l'organisation de l'entreprise prévue spécifiquement pour le chantier est adaptée à la nature de l'ouvrage.</li> <li>○ Le candidat devra notamment détailler la coordination interentreprise, la synthèse technique, l'organisation de l'encadrement du personnel (contrôle des travaux, présence au rendez-vous de chantier, etc...) ainsi que le nombre de personnes affectées à l'opération.</li> <li>○ Une note et un planning avec détails permettant d'apprécier que les délais d'études, d'approvisionnement et d'exécution envisagés pour ce chantier permettront de respecter les dates jalons présentées au dossier</li> </ul>                                                                                                  | <b><u>Sur 45</u></b> |
| <b><u>Sous-critère n°3 Partie 3 : Performance environnementale et maîtrise des impacts</u></b><br>Cette partie devra contenir au minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une note présentant les principales dispositions prévues pour la mise en oeuvre et le contrôle des mesures à appliquer pour le respect de l'environnement conformément aux objectifs de la charte environnementale du chantier (limitation, suivi et gestion des déchets, pollution induite par le chantier, etc...). Propositions de valorisation ou de sites de recyclage pour la gestion des déchets de chantier : Etablissement d'un SOSED qui abordera à minima : Centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer ; Méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents types de déchets ; Moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en oeuvre pendant les travaux.</li> </ul> | <b><u>Sur 5</u></b>  |

***Afin qu'une notation homogène des candidats soit possible, les éléments correspondant aux critères et sous critères devront être intégrés dans le cadre de mémoire technique ou méthodologique proposé.***

#### **Variantes libres :**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

**Variantes imposées :** uniquement pour le lot 3 :

#### **Variante imposée n°7 : PSE 7 Bardage bois.**

L'entreprise est invitée à décrire et chiffrer la variante obligatoire suivante : Remplacement du bardage dalles de marbre, des épines bois et de l'ossature sur MOB par bardage bois mélèze pré-grisé avec traitement par saturateur pigmenté de teinte au choix de l'architecte, dans la gamme élargie du fabricant dito façade prévue bois.

Nota : la règle du C+D n'étant pas applicable à l'ensemble du bâtiment, le revêtement extérieur de façade devra être naturellement de catégorie M2 ou C-s3,d0. Compris premières lames sacrificielles basses disposées linéairement au droit des pieds de parois des façades RDC en alignement avec la première dalle entière de marbre. Compris ossature sur MOB

Localisation : façade Est en limite de propriété, sur les espaces suivants uniquement : Espaces pédagogiques, sanitaires au RdC ; bureaux et salle de réunion au R+1 au droit du local de l'ENS.

Il est rappelé que le choix sur la variante retenue s'effectuera au moment de l'analyse des offres selon l'intérêt technique et financier présenté.

Les offres seront jugées en tenant compte de la sélection ou de la non-sélection de la variante.

Les candidats présenteront une offre « variante imposée » chiffrée et accompagnée d'une note détaillée permettant au pouvoir adjudicateur d'en apprécier l'intérêt.

Les candidats devront impérativement présenter « une offre de base » conforme à la solution décrite dans le CCTP.

La variante imposée sera jugée sur la base des mêmes critères que l'offre de base et selon les mêmes modalités.

#### **Classement final**

**L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par comparaison des notes finales notées sur 100 points résultant des notes attribuées à la valeur technique et au prix pondérés des coefficients indiqués.**

L'addition de chacune des notes pondérées (valeur technique + valeur prix), relatives à chaque critère, permettra d'établir le classement final.

#### **Examen des offres :**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, l'acheteur se réserve la possibilité d'en rectifier le montant.

#### **Régularisation des offres :**

En vertu de l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, et dans le cas où des négociations ne sont pas menées avec les candidats, la personne publique se réserve la possibilité d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, dans le cas où les offres n'ont pas été jugées comme anormalement basses.

Lorsqu'elle use de cette faculté, la régularisation des offres n'a pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques des offres.

A défaut, les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

### **4.2 - UNITE MONETAIRE ET MODALITES DE REGLEMENT**

Les candidats sont informés que la personne publique souhaite conclure le marché en EURO.

Les modalités de règlement sont définies à l'article 6 du C.C.A.P.

### **4.3 NEGOCIATIONS**

En application de l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Après examen des offres, des négociations avec les candidats pourront avoir lieu. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité. Les négociations pourront avoir pour objet de permettre aux candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables de les rendre régulières ou acceptables, dans le cas où ces offres n'ont pas été considérées comme anormalement basses.

Les candidats pourront être invités par le représentant du pouvoir adjudicateur à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles au cahier des charges. Au terme de ces négociations, le représentant du pouvoir adjudicateur désigne un attributaire à titre provisoire. Le marché ne pourra être attribué définitivement au candidat s'il ne produit pas dans le délai imparti à l'article 3.2.1 (« Avertissement ») les documents visés à ce même article.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et offres seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une assistance en ligne y est accessible.

**Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus.**

Prérequis : les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée.

Le dépôt du pli électronique de réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur la plateforme de l'OPPIC (profil acheteur PLACE), après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise...). Ce compte pourra servir pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;  
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;  
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 4 gigas octets) ;

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

**Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation de l'OPPIC, en « dernière minute ».**

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

**En complément de l'offre sur la plateforme PLACE, les candidats pourront éventuellement transmettre une copie de sauvegarde comme mentionné au préambule dans les mêmes délais que la remise de l'offre.** L'enveloppe intérieure contiendra une copie de sauvegarde et indiquera le nom du candidat et le nom de l'opération.

L'enveloppe extérieure portera **impérativement** la mention :

« ENSAD Extension/MAPA ouvert- Copie de sauvegarde – **NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER** »

**OPPIC**  
**Département des marchés et des affaires juridiques**  
**30 rue du château des rentiers**  
**CS 61336**  
**75647 Paris cedex 13.**

Ou remis contre récépissé à la même adresse, bureau 358 3<sup>ème</sup> étage de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h 30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16 heures le vendredi.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

La notification du marché au titulaire se fera par le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le titulaire recevra un lien actif/hypertexte lui permettant d'accuser réception du message de notification de son marché sur la plateforme PLACE. Il sera invité à cliquer sur ce lien pour que la plateforme prenne en compte la notification.

## **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **6.1 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **10** jours avant les date et heure limites, une demande par la plateforme PLACE.

Les renseignements complémentaires portant sur le cahier des charges seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur, via la plateforme de l'OPPIC (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) **6** jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

### **6.2 VISITE DES LIEUX**

La visite des lieux est **obligatoire** sous peine de rejet de l'offre pour irrégularité.

La visite pourra être réalisée à l'une des dates suivantes :

- Lundi 23/06/2025 14 h,

Les candidats devront s'inscrire au préalable, au plus tard 48h avant la visite, par courriel à l'adresse suivante : [m.soudant@oppic.fr](mailto:m.soudant@oppic.fr) , [c.barberis@oppic.fr](mailto:c.barberis@oppic.fr)

Un registre des visites sera tenu par l'OPPIC.

Lors de la visite, le nombre de participants est limité à 2 par entreprises.

Un registre des visites sera tenu par l'OPPIC.

Lors de la visite, le nombre de participants est limité à 2 par entreprises.



## **PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS A PARIS**

### **Annexe 1 au RC : Rapport de présentation Synthèse Architecturale et technique**

DCE \_ janvier 2024



## PRESENTATION GENERALE DU SITE ET DU PROGRAMME

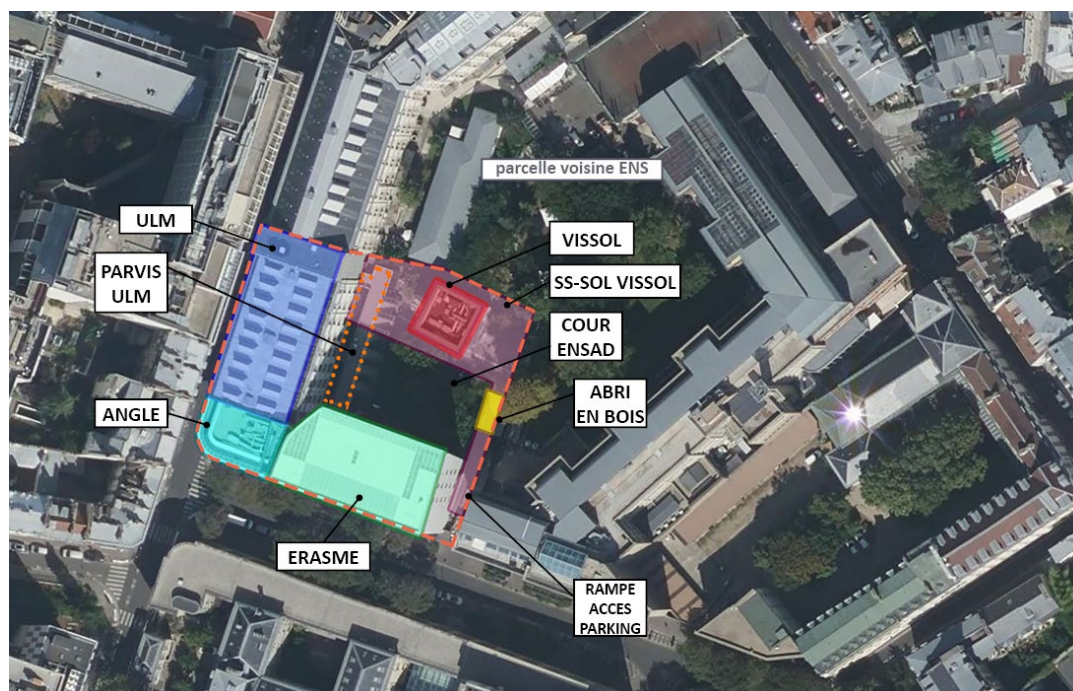
La présente notice a pour objet de décrire l'opération d'extension de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris, portée par l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture).

Installée depuis 1928 au 31 rue d'Ulm, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs connaît une forte croissance de son effectif et a besoin d'augmenter sa capacité d'accueil. C'est le sujet de ce projet qui doit permettre de développer de nouveaux espaces pédagogiques : une salle de cours, un atelier pour l'assemblage de grands travaux (appelé Atelier d'Assemblage), comprenant une Récupérathèque et une salle d'exposition (appelée Galerie d'Essai).

L'ensemble est complété de surfaces en sous-sol créées pour le stockage, les archives et des locaux techniques.

Le projet prévoit la démolition du bâtiment Vissol, un « pavillon » implanté dans la cour, les espaces et programmes issus du bâtiment Vissol existant démoli seront réimplantés au R+1 de la nouvelle extension : Espace collectif (réfectoire), Bureaux, Salle de réunion, Cuisine et Zone de service.

L'enjeu du projet est son périmètre d'intervention. Il s'agit de la cour existante qui est un espace contraint.



*Etat existant / travaux prévus :*

*Le bâtiment Vissol (en rouge) va être démol.*

*Son sous-sol (sous-sol Vissol) est conservé.*

*L'abris en bois (en jaune) existant sera déposé.*

*Une intervention est prévue au droit du parvis Ulm sur la cour, sur la façade de l'entresol glissé dessous*

#### DESIGNATION DES INTERVENANTS

Maitre d'ouvrage : OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture)  
30, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Maitre d'ouvrage d'usage : ENSAD (Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris)  
31, rue d'Ulm – 75005 PARIS

Architecte mandataire : LA Architectures  
44B, quai de Jemmapes – 75010 PARIS

Bureau d'étude TCE/économie : Synapse  
160, bis rue de Paris, 92100 Boulogne Billancourt

Bureau d'étude Environnemental : EODD  
50, Rue Albert - 75013 PARIS

Acousticien : CDB Acoustique  
7, rue des Epinettes – 77200 TORCY

Paysagiste : NEBBIA Paysage  
82, avenue Secrétan - 75019 Paris

#### NUMERO DE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'arrêté du permis de construire N° PC 075-105-23-P0035 date du 8 novembre 2023.

L'avis est favorable avec attendus.

L'arrêté et ses pièces jointes est joint au DCE.

Les pièces constitutives de la demande de permis de construire sont jointes au DCE.

#### LISTE DE L'ALLOTISSEMENT PREVU DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Lot 01 – DECONSTRUCTION

Lot 02 – INSTALLATIONS DE CHANTIER – FONDATIONS SPECIALES – GROS ŒUVRE

Lot 03 – CHARPENTE BOIS – OSSATURE – BARDAGE – ZINGUERIE

Lot 04 – ETANCHEITE

Lot 05 – MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 06 – SERRURERIE

Lot 07 – MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL

Lot 08 – CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE

Lot 09 – ELECTRICITE

Lot 10 – MONTE CHARGE

Lot 11 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## PRESENTATION DU SITE

### DONNEES CADASTRALES ET INFORMATIONS SUR LE SITE

(source : cadastre.gouv.fr)

L'opération se concentre sur la Parcelle cadastrale : 05-BC-0027, d'une surface de 3 389m<sup>2</sup>, elle est adressée au 31 rue d'Ulm.

Les bâtiments existants implantés dans l'enceinte de l'école et l'extension proposée sont considérés comme des bâtiments d'une même propriété.

ZONAGE PLU - ZONE UG

Le projet est situé en zone urbaine générale UG.



Le projet est situé :

- En zone d'anciennes carrières ;
- En zone de surveillance et de lutte contre les termites ;
- En zone à risque d'exposition au plomb ;
- En zone de protection et végétalisation des espaces libres : secteur de mise en valeur du végétal ;

Le projet est implanté à l'intérieur de la Zone de sensibilité archéologique => le projet donnera lieu à une prescription d'archéologie préventive suite au retour de la direction régionale des affaires culturelles. Le chantier de fouilles a lieu avant celui de l'extension.

### CONFIGURATION ACTUELLE DU TERRAIN

La parcelle de l'ENSAD est occupée par des bâtiments existants, dont une restructuration lourde a été achevée en 2004, constituant le visage actuel de l'école, avec :

- Bâtiment Erasme : élevé de 6 niveaux sur RdC et 2 niveaux de sous-sol
- Bâtiment Ulm : élevé de 5 niveaux et 1 niveau de sous-sol + entresol
- Bâtiment Vissol : implanté dans la cour, en limite nord de la parcelle. Cette partie est constituée d'un sous-sol (avec parking) connecté au sous-sol du bâtiment Ulm (ateliers et locaux techniques) et d'un bâtiment isolé (Bâtiment Vissol), en superstructure, élevé de 2 niveaux sur RdC. Il est accessible depuis la cour.



Les Bâtiments Erasme et Ulm sont implantés à l'angle des rues du même nom. L'accès à l'ENSAD est donc possible, hors emprise des bâtiments, uniquement par la rue Erasme, par un accès contraint menant vers la cour, et à une rampe vers le sous-sol.

Dans le cadre de cette construction, la superstructure du Bâtiment Vissol est prévue à déconstruire, avec de la dépose d'éléments et équipements existants pour le réemploi in-situ dans le projet et ex-situ vers d'autres chantiers.

Le sous-sol Vissol existant est conservé. Le projet s'installe au-dessus, et s'y rattache en sous-sol (des connexions sont créées).

### PRESENTATION DU PROJET

Le projet conçu se veut être la démonstration de ce qu'il est possible aujourd'hui de construire de manière plus frugale, efficiente, avec sens et en lien avec le déjà là (contexte, orientations, réemploi de la matière). Par sa scénographie urbaine et ses composantes bâties, le projet met en jeu la démonstration d'une approche constructive bioclimatique connectée à son site.

Le projet d'extension de l'ENSAD s'implante en forme de « L » dans la cour existante de l'école en limite Nord et Est avec la parcelle de l'ENS. Il permet de conserver le cœur de l'îlot vide et préserve la cour de l'école.

L'extension se développe sur 900m<sup>2</sup> de SDP environ, avec :

- Au RDC bas, niveau cour : 3 volumes indépendants abritent l'Atelier d'Assemblage, la Galerie d'Essai, et l'Espace pédagogique (qui peut être séparé en deux salles distinctes). Les 3 espaces prennent place sous un grand préau.  
Le niveau RdC bas créé est installé en partie sur du sous-sol existant et du sous-sol créé.
- Au R+1, niveau terrasse : une terrasse au-dessus des locaux du RdC.  
Ce sont les anciennes fonctionnalités du bâtiment Vissol qui sont réimplantées en 2 volumes :
  - Un espace de préparation et vente des repas.
  - Une salle commune pour la prise des repas, des bureaux et une petite salle de réunion.
- Au sous-sol : des espaces de stockage et locaux techniques sont implantés le long de la rampe existante, sous le bâtiment créé.

Ces locaux sont en liaison directe avec le sous-sol existant, dont le parking existant.

Nota : durant la suite de la présente notice, la dénomination des niveaux sera la suivante :

- RdC haut : niveau rez-de-chaussée existant du bâtiment Ulm = Niveau d'accès à l'école depuis la rue d'Ulm (+57.75NGF)
- RdC bas : niveau de la cour existante = niveau rez-de-chaussée créé (+55.85 NGF)
- R+1 extension : niveau R+1 de l'extension (différent des niveaux R+1 existants) (+60.87 NGF)
- Le niveau de sous-sol installé dans la continuité des sous-sols existant de Vissol et Ulm. (+51.97 NGF)

Intervention en façade de l'entresol existant du bâtiment Ulm donnant sur la cour, contre le parvis Ulm :

Le Parvis est le prolongement du bâtiment Ulm sur la cour au niveau RDC haut. C'est une terrasse extérieure qui permet de rejoindre la cour, et qui permettra de rejoindre l'extension de la présente opération.

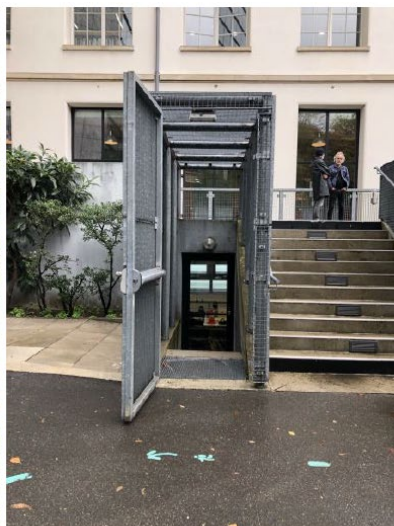
Aujourd'hui, plusieurs volées d'escaliers relient le Parvis (+57.75NGF) à la cour en contrebas (+55.85NGF).

L'Entresol est un niveau semi enterré, installé sous le Parvis, où se trouvent les bureaux des enseignants des ateliers de fabrication (bois, métal...) du sous-sol R-2 du bâtiment Ulm. Actuellement : les bureaux évacuent par un ensemble d'escaliers de secours menant à la cour. Ces escaliers sont encagés sous caillebotis métalliques.

Aujourd'hui, tout le linéaire du parvis sur la cour est occupé par les escaliers encagés (de l'entresol vers la cour) et les escaliers du parvis à la cour, intercalés en plusieurs volées.



Le parvis du bâtiment ULM



Les escaliers de secours des bureaux sous le parvis



Il est prévu de démolir toutes les volées d'escalier qui se trouvent le long du parvis : qui relient la cour au parvis ou la cour à l'entresol.

Ces travaux permettront d'agrandir la cour et d'ouvrir les bureaux en entresol (R-1 semi enterré) sur la cour.

Des escaliers seront restitués dans le futur projet pour remplacer ceux démolis, afin de relier le parvis et l'entresol à la cour.

Une terrasse, en contrebas de la cour, sera aménagée pour faire évacuer les bureaux de l'entresol.

Pour résumé, il est prévu sur la parcelle :

En termes de dépose, démolition :

- Démolition des niveaux en aérien du bâtiment Vissol (RdC à R+2). Le sous-sol est conservé.  
A noter que la démolition est prévue sélective, propre et ciblée, car des éléments de façades et des équipements seront réutilisés dans le nouveau projet ;
- Le curage de la dalle haute du sous-sol R-2 de Vissol autour de Vissol ;
- La démolition de la dalle basse RdC au droit du bâtiment Vissol ;
- La démolition des escaliers entre le parvis du bâtiment Ulm au RdC haut (+57.75 NGF) et la cour (+55.85 NGF)
- La démolition des escaliers entre les bureaux en entresol du bâtiment Ulm (bureaux installés sous le parvis actuel) et la cour ;

- La purge du revêtement enrobé de la cour ;
- L'abattage d'arbres sur dalle
- La conservation d'arbres sur cour

En termes de construction et d'aménagement :

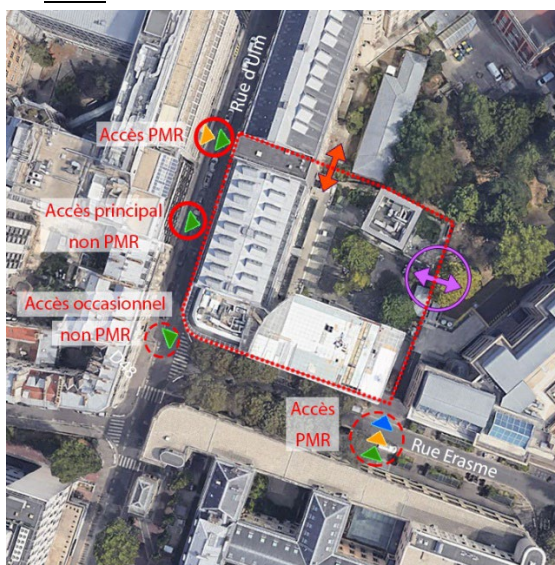
- La construction d'un bâtiment en RdC et R+1 sur sous-sol, implanté à même altimétrie que la cour réaménagée (+55.85 NGF)  
Cette extension prend place au cœur de la parcelle, il n'y a pas d'alignement sur rues.

Les caractéristiques de la construction sont les suivantes :

- Implantation dans la cour en lieu et place du bâtiment Vissol démolit et en retour en façade Est, au-dessus du sous-sol conservé et de la rampe existante menant au sous-sol Vissol ;
- Création d'un rez-de-chaussée répartis en trois volumes bâtis sous un préau commun formant terrasse du R+1, abritant 3 espaces pédagogiques (une Salle d'assemblage, une Galerie d'essai, une salle pédagogique) ;
- Création d'un R+1 composé de 2 volumes abritant les espaces du bâtiment Vissol démolit, soit une petite cuisine, un espace de vente, un espace collectif pour la prise des repas, 3 bureaux, une salle de réunion, ainsi qu'une grande terrasse surplombant la cour et le parvis Ulm et ouvrant des vues sur le jardin voisin et remarquable de l'ENS ;
- Création d'un niveau de sous-sol, à destination de locaux de stockage et de locaux techniques, en continuité du sous-sol existant, le long de la rampe existante, sous l'emprise rez-de-chaussée.
- Le réaménagement du parvis haut Ulm existant (+57.75NGF) suite à la suppression des escaliers existants, avec création d'un unique escalier entre le parvis RdC haut et la cour, et d'un escalier entre parvis RdC haut et la terrasse créée au R+1 de l'extension ;
- L'aménagement extérieur de la dalle haute R-2 existante, dans la continuité des bureaux en entresol, avec création de gradins et de deux volées d'escaliers de l'entresol vers la cour ;
- Le réaménagement de la cour avec un projet paysager global, afin de créer des espaces praticables en lien avec les espaces pédagogiques créés à RDC, et d'assurer la qualité paysagère de la cour (écosystème, biotope, etc.)

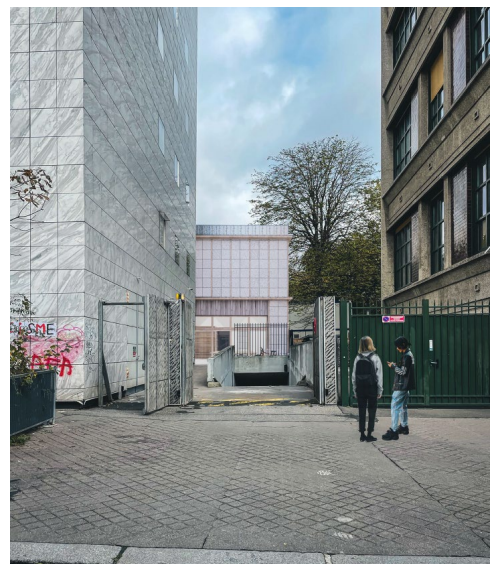
## CARACTERISTIQUES SPATIALES DE LA CONSTRUCTION

Accès :



### Légende

- ▶ Accès piéton
- ▶ Accès véhicule
- ▶ Accès services
- Accès public principal
- Accès public ponctuel
- Emprise campus
- Accès cour commune
- ↔ ENS existant
- ↕ Nouvel accès cour commune ENS



*ci-dessus : les accès existants restent inchangés, dans le cadre du projet et de la cour commune avec l'ENS. / Perspective du projet depuis la rue Erasme*

Liaison verticale :

Un nouvel ascenseur est installé entre les volumes de la Galerie d'Essai et l'Espace pédagogique, il permet de desservir les 3 niveaux de l'extension, du sous-sol au R+1, RDC bas compris. Le monte-charge présentera un contrôle d'accès limitant l'accès au sous-sol qui n'est pas

accessible au public.

## CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES DE LA CONSTRUCTION

Eut égard aux contraintes de chantier et aux enjeux environnementaux, le projet est prévu en ossature bois à remplissage bottes de paille avec un bardage en partie issu de la récupération du marbre de la façade du bâtiment Vissol qui sera démonté. L'idée étant de privilégier la filière sèche, la préfabrication, et le gisement in-situ qu'offre le réemploi, tout en assurant une écriture formelle forte et identifiable.

- Le bâtiment comporte une infrastructure et une dalle basse de RDC en béton armé. Une partie est existante. Une partie est créée
- Les deux niveaux supérieurs, RDC et R+1, sont en ossature bois à remplissage bottes de paille, avec planchers bois de type solives ou CLT, ou béton selon localisations

## PRINCIPES DETECHNIQUES

Pour résumer :

- Le système d'approvisionnement en eau potable n'est pas modifié dans le cadre du projet. Le raccord est à prévoir. La position du local compteur eau reste inchangée ; L'eau froide sera reprise depuis le réseau existant avec souscomptage. L'eau chaude sanitaire sera décentralisée et assurée par des ballons électriques au plus près des points d' utilisation.
- Assainissement : Le projet utilise les connexions existantes de l'école sur la rue d'Ulm. Aucun raccord supplémentaire ne sera réalisé dans le cadre du présent projet ;
- Le débit de fuite actuel sera respecté. Les EU et EP seront collectées séparément. Les EP sont réutilisés sur l'opération ;
- Le projet prévoit d'intégrer une cuve de récupération des eaux pluviales de la toiture terrasse R+2 de l'extension. L'eau récupérée sera redistribuée pour l'arrosage des toitures végétalisées de l'extension, etc. ;
- Electricité CFO/CFA : l'ensemble de l'extension sera raccordé sur le réseau électrique existant et le TGBT existant du bâtiment Erasme. Des armoires TGBT + placards techniques assureront la distribution électrique du projet ;
- Chauffage : L'ENSAD est aujourd'hui alimentée via le réseau de chaleur urbain de la ville de Paris. La sous-station existante est suffisante pour l'alimentation du nouveau bâtiment. Aucun nouveau raccordement sur le réseau public n'est donc nécessaire. La création d'un départ est à prévoir ;  
L'émission sera réalisée par des panneaux rayonnants pour les espaces atelier d'assemblage, galerie d'essai et espace pédagogique et par des radiateurs panneaux acier pour les autres locaux ;
- Dans les grands espaces pédagogiques, la ventilation sera de type naturelle double flux via des tourelles en toitures, et grilles en plafonds des locaux ;
- Pour les locaux type sanitaires, cuisine, stockage, archives, une ventilation de type VMC sera prévue ;
- Les installations SSI seront reprises sur le SSI du site qui sera remplacé en 2024 et comportera les mesures conservatoires pour l'extension.

## PRINCIPES DE MATERIALITE

- Les façades seront largement composées d'éléments issus du réemploi des dalles minérales issues de la dépose du bâtiment Vissol existant ;
- Du bardage en lame bois pré-grisée viendra compléter les façades minérales en linteau des baies, le bardage bois est aussi utilisé en façades intérieures sur préaux ;
- Les menuiseries sont prévues en bois ;
- Les occultations sont de type stores extérieurs ou intérieurs à enroulement ;
- Des dispositifs pour faire le noir complet dans l'Atelier d'Assemblage et la Galerie d'essai ;
- Les éléments d'acrotère, de casquette et de couverture seront traités en zinc ;
- La toiture terrasse sur RDC sera en grande partie accessible. Elle sera traitée en platelage bois ;
- Le reste de celle-ci sera en plantée de végétation intensive, y compris d'une strate arbustive ;
- La toiture sur R+1 sera non accessible. Elle sera traitée comme une toiture terrasse végétalisée extensive ;

- Les sols des circulations sous préau du RDC seront en béton (traitement selon localisation) ;
- Des éléments de serrurerie seront en acier galvanisé (cadre en fers plats) à remplissage caillebotis ;
- Une zone praticable de la cour sera en stabilisé et plantations ;
- Le reste de la cour sera végétalisé (gazon + arbustes + arbres existants protégés, conservés, et nouveaux arbres replantés).

## DEMARCHE VERTUEUSE ET NIVEAUX VISES

Le projet s'inscrit dans une démarche vertueuse, l'objectif E3C1 est visé, une démarche de réemploi est également engagée.  
Pour les principaux espaces du projet d'extension, la ventilation est envisagée par des équipements de ventilation naturelle.

## SECURITE INCENDIE

D'après le dernier rapport de la Commission de Sécurité en date du 10 avril 2015 (émettant un avis favorable à la poursuite de l'exploitation), les caractéristiques de l'ENSAD sont :

- ERP de type R (enseignement)
- 2ème catégorie
- Susceptible de recevoir un effectif total de 800 personnes (700 élèves et 100 membres du personnel)

Il n'est pas prévu que l'extension engendre une modification de l'effectif existant.

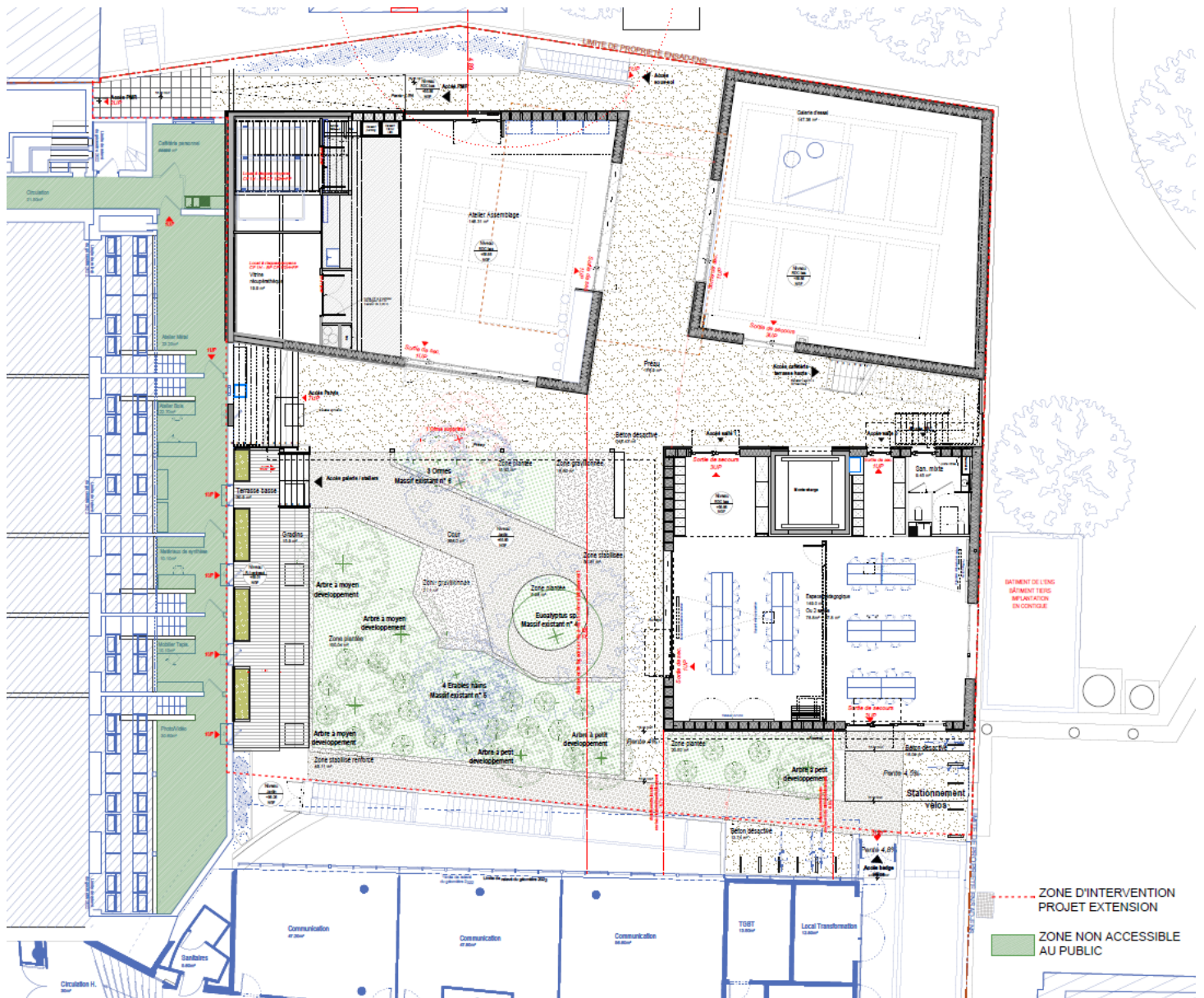
L'extension intègre alors un établissement d'enseignement de type R de 2<sup>e</sup> catégorie, qui contient une salle de restauration et une cuisine satellite : activité de type N.

## EFFECTIFS

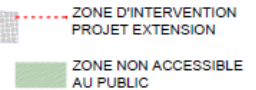
En application des articles R2, l'effectif maximal de l'Etablissement, défini par le Maître d'ouvrage et validé par l'utilisateur final, est le suivant :

|                    |                                                                     |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------|
| NIVEAU RDC         | TOTAL : 154                                                         |
| ATELIER ASSEMBLAGE | 50 (déclaratif)                                                     |
| GALERIE D'ESSAI    | 50 (déclaratif)                                                     |
| ESPACE PEDAGOGIQUE | 54 (déclaratif)                                                     |
| NIVEAU R+1         | TOTAL : 120                                                         |
| CUISINE / SERVICE  | 5 (déclaratif)                                                      |
| ESPACE COLLECTIF   | 90 selon l'application de l'article N2 pour le calcul de l'effectif |
| BUREAUX            | 6 (déclaratif)                                                      |
| SALLE DE REUNION   | 19(déclaratif)                                                      |

Soit un effectif total de 274 personnes.



Plan du RdC bas (niveau cour) créé





**OPERATION**  
**Extension de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs**  
**Annexe 2 au RC : Note explicative à destination des candidats**

Objet : Marché de travaux :

- LOT n°03 – charpente bois – ossature – bardage – zinguerie
- LOT n°04 – étanchéité
- LOT n°05 – menuiseries extérieures

La présente consultation fait suite à la résiliation pour faute d'un précédent titulaire du marché portant sur les mêmes prestations. Cette résiliation est intervenue en raison du non-respect par le titulaire de ses obligations contractuelles.

La consultation porte sur trois lots travaux du projet d'extension de l'Ecole des Arts Décoratifs de Paris :

- LOT n°03 – charpente bois – ossature – bardage – zinguerie
- LOT n°04 – étanchéité
- LOT n°05 – menuiseries extérieures

L'opération a démarrée le 09 juillet 2024. La présente note d'information rend compte de l'avancement des travaux du 09 juillet 2024 au 16 juin 2025 et complète l'annexe 1 du règlement de consultation « Note de présentation de l'opération ».

Les candidats sont informés que les éléments d'exécution partielle ou contraintes spécifiques liées à la résiliation peuvent exister. Ils sont invités à en tenir compte dans leur offre.

• **Etat existant avant travaux :**



• **Mars à juillet 2024 Fouilles archéologiques avant travaux**



- **juillet 2024 : lancement de l'opération de travaux avec démarrage de la période de préparation**
- **août 2024 : démarrage du curage soigné par le lot 1 pour le réemploi**

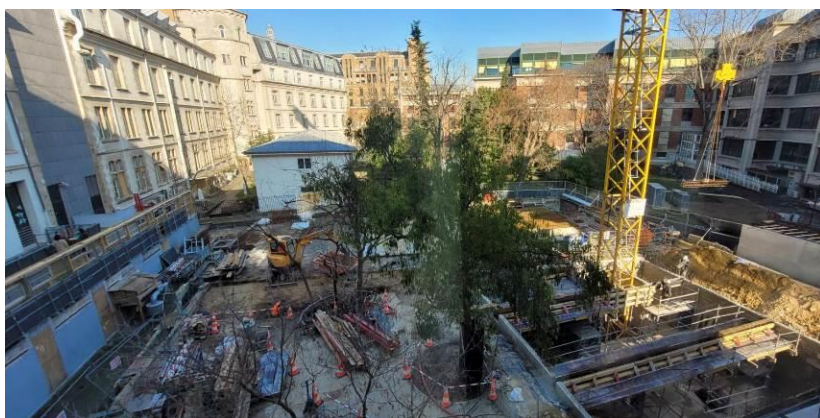
- **septembre 2024 : Démarrage installation de la rampe d'accès véhicule au site par le lot 2**



- **octobre à novembre 2024 (vacances de la Toussaint) : démolition existant par le lot 1**



- **novembre 2024 démarrage des reprises en sous œuvre par le lot 2 et des fondations sous sol et grue**
- **décembre 2024 Installation de la grue**
- **février 2025 finalisation plancher haut sous sol pour le lot 2**



**Juin 2025 :**

